

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024/05**

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 011-211103015-20240201-DEL202405-DE



L'an deux mille vingt quatre, le premier février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 25 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

**PRÉSENTS** : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Antoine ARCO, Pascale PÉANY, Laurence MORATO-CARBOU, Pierre CHEVALIER.

**PROCURATIONS** : Sébastien CAZEAUX à Gérard PEYROT, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Thierry CAMBRAY à Laurence MORATO-CARBOU.

**ABSENTS** : Michaël SEGUIN, Philippe GOUZE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Raymonde JEANNET.

**OBJET** : Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade au titre de l'année 2024.

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2<sup>ème</sup> alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il convient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

*A l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- **Décide** de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadres d'emploi	Grades	Taux pour 2024
Rédacteur	Tous	100 %
Adjoint administratif territorial	Tous	100 %
ASEM	Tous	100 %
Adjoint technique territorial	Tous	100 %

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 1<sup>er</sup> février 2024  
après publication et transmission en Préfecture.



Le Maire,

Christine PÉANY.